

CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mars 2010.

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix le vingt cinq du mois de Mars à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le dix neuf Mars deux mil dix par le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : M. Jean CLAVERIE, M. Francis DELORT, Mme Christine BUORO, M. Francis DURAND, M. Pierre VIDAL, M. Jean-Marie BROSSIER, Mme Marie-Claude MOGES, M. Lionel PEYROUT, Mme Danielle BERRUYER, Mme Françoise LE RU, M. Jean-Paul MERCADIE, M. Jean-Marie BOMIN, Mme Thérèse DEVILLE, Mme Marie-France TOUJA, M. Julien MONTEIL, M. Jean-Paul DUVAUCHELLE.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise LEVADOU (pouvoir à Mme Françoise LE RU), Melle Marine HAIRON (pouvoir à Mme Christine BUORO), M. Eric MELEIRO (pouvoir à M. Francis DELORT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Jean-Marie BOMIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir des fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre VIDAL rend hommage à **Jean FERRAT** en rappelant les principaux moments de sa vie et de son œuvre.

COMPTE RENDU

1 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2009 de la commune.

Après examen en commission des finances, le Compte Administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal (voir pièces annexes).

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF (*M. le Maire quitte l'hémicycle*) :

M. Francis DELORT est élu provisoirement président de séance.

Constatant les identités de valeurs avec le Compte de Gestion du Percepteur tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement, il est demandé aux membres présents d'adopter le Compte Administratif 2009 de la commune.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

2 – Adoption du Compte de Gestion.

Adoption du Compte de Gestion 2009 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement (voir pièces annexes).

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

3 – Affectation de résultats

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2009 (voir pièces annexes).

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

4 – Présentation et vote du budget 2010

Budget Primitif 2010

Pour la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **2 115 692,87 €**.
Pour la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **982 853,21 €**.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

5 – Taxes communales

Pour l'année 2010, Monsieur le Maire proposera de maintenir les taux des 3 taxes inchangés depuis 2001 :

Taxe d'habitation	19,45 %
Taxe foncière bâti	17,91 %
Taxe foncière non-bâti	59,60 %

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

6 – Validation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission s'est réunie pour étudier et analyser les offres pour les marchés ci-après mentionnés.
Concernant le marché de « construction du carrefour de la Jaugueyre », les membres de la CAO réunis les 08 février et 19 mars ont décidé de retenir l'entreprise suivante : la SCREG pour un marché de 38 712,20 € HT.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

7 – Demande de subventions DGE 2010

En application des conditions d'attribution fixées par décret n°2002-1522 du 23 décembre 2002 pour l'attribution de la Dotation Globale d'Equipements 2010, la commune peut inscrire les deux opérations d'investissement suivantes :

1/ Programme de Voirie 2010

Opération 0172	Voirie communale	43 600,00 € TTC
----------------	------------------	-----------------

Plan de financement

Subvention DGE 2010 : 9 113 € (soit 25%) Part communale restante : 34 487,00 € TTC.
Les dépenses prévues sont inscrites au BP 2010.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

2/ Equipements en TIC de la commune, et télétransmission des actes

Opération 0175	Mairie	16 800,00 € TTC
----------------	--------	-----------------

Plan de financement

Subvention DGE 2010 : 4 916 € (soit 35%) Part communale restante : 11 884,00 € TTC.
Les dépenses prévues sont inscrites au BP 2010.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

8 – Demande de subvention départementale : FDAEC 2010

Au titre de l'année 2010, la Commune de MARTILLAC souhaite inscrire les dépenses d'équipements (section investissement) pour l'attribution de la subvention du FDAEC 2010.

Coût total des opérations d'équipements : 137 516,73 € TTC
Montant de la subvention sollicitée : 13 103 €

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

9 – Demande de subvention communautaire : F2AI 2010

Au titre de l'année 2010, la Commune de MARTILLAC souhaite inscrire les dépenses d'équipements (section investissement) pour l'attribution de la subvention du F2AI 2010.

Coût total des opérations d'équipements : 137 516,73 € TTC
Montant de la subvention sollicitée : 11 962,52 €

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

10 – Demande de subventions départementales : études de faisabilité

Dans le cadre de l'élaboration des projets de « la Maison de la Culture et de la Vie Locale » et de « l'Espace Loisirs Nature », et sur proposition du Comité de Pilotage réuni le 17 novembre dernier, le Conseil municipal a décidé de procéder à la désignation de deux Bureaux d'études chargés de lancer les deux projets communaux à venir. La Commune peut solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Gironde pour l'aide aux études de faisabilité des projets communaux de construction.

Une consultation auprès de divers Bureaux d'études a été réalisée pour confier les missions suivantes :

- Projet de « la Maison de la Culture et de la Vie Locale » (diagnostic du bâtiment existant - écriture du cahier des charges en vue de la consultation des architectes - accompagnement jusqu'au choix d'un architecte).

Cabinet retenu : GLOBAL INGENIERIE pour 21 500 € HT d'honoraires

Plan de financement :

Opération 0195	Médiathèque	25 800,00 € TTC
----------------	-------------	-----------------

Subvention départementale sollicitée : 5 375,00 € Part communale restante : 20 425,00 € TTC

- Projet de « l'Espace Loisirs Nature » (diagnostic des installations et programmations - écriture du cahier des charges en vue de la consultation des architectes - accompagnement jusqu'au choix d'un architecte).

Cabinet retenu : CHIDIAC Architecte pour 6 000 € HT d'honoraires

Plan de financement :

Opération 0196	Espace loisirs nature	7 200,00 € TTC
----------------	-----------------------	----------------

Subvention départementale sollicitée : 1 500,00 € Part communale restante : 5 700,00 € TTC

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 19

11 – Recettes exceptionnelles

Dans le cadre de l'affaire opposant la Commune à XXXX, la partie adverse a été condamnée à verser à la commune une somme arrêtée à 3 835,12 € (condamnation et 640,00 € (remboursement de frais de défense). Il convient de délibérer pour accepter cette recette exceptionnelle qui sera imputée au compte 7788.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 19

Questions diverses

Quelques informations sont données sur les dates des manifestations d'Avril à Juillet 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 40.